

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 4 décembre 2019 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2019-12-R5598 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2019-12-R5599 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 6 novembre 2019
- 0.4 Période de questions

**Administration générale**

- 100.1 Calendrier des séances ordinaires de 2020
- 100.2 Carrefour Jeunesse emploi – 500\$
- 100.3 Fondation Québécoise du cancer – Demande de don

**Conseil municipal**

- 110.1 Budget discrétionnaire
- 110.2 Adoption du budget 2020 – 19 décembre 2019 à 18 heures

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 novembre 2019

**Sécurité Publique**

**Voirie**

- 300.1 Mise à pied – inspecteur municipal
- 300.2 Demande de verbalisation – Montée Leclair
- 300.3 Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – 40 000\$

**Environnement  
Aménagement et urbanisme  
Loisirs, culture et bibliothèque**

- 700.1 Adhésion 2020 – Regroupement Protection de l'eau – 250\$  
700.2 La Québécoise de Maniwaki – Demande de soutien – Pakwaun  
2020  
700.3 Ville de Maniwaki – Entente des loisirs (INFO)  
700.4 Party de Noël – 6 décembre 2019 Rabaska

**Correspondance officielle reçue**

**Varia**

**Période de questions**

**Levée de la séance**

Adoptée.

**2019-12-R5600 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 6 novembre 2019**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2019 soit adopté tel que proposé.

Adoptée.

**PRIODE DE QUESTIONS**

Un contribuable pose des questions concernant le site internet de la municipalité, l'aérateur, le déneigement des boîtes postales, les babillards pour les avis publics ainsi que toutes les choses que la municipalité ne se sert plus et qu'elle devrait se débarrasser.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Note au procès-verbal à l'effet que la municipalité demande des soumissions pour l'ouverture des boîtes postales dans la municipalité pour l'hiver 2019-2020.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Note au procès-verbal à l'effet que le conseil demande que l'inspecteur municipal dresse une liste de tous les objets dont la municipalité n'a plus besoin afin qu'une décision soit prise.

**2019-12-R5601 Adoption du calendriers – séances ordinaires 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec*, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020.

Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h :

Adoptée.

### **CALENDRIER 2020**

**Le mercredi 8 janvier**

**Le mercredi 5 février**

**Le mercredi 4 mars**

**Le mercredi 1er avril**

**Le mercredi 6 mai**

**Le mercredi 3 juin**

**Le mercredi 8 juillet**

**Le mercredi 5 août**

**Le mercredi 2 septembre**

**Le mercredi 7 octobre**

**Le mercredi 4 novembre**

**Le mercredi 2 décembre**

Adoptée.

#### **2019-12-R5602 Don Carrefour Jeunesse Emploi**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de verser au Carrefour Jeunesse Emploi un montant de 500\$ pour l'année 2019.

Adoptée.

#### **2019-12-R5603 Don à la Fondation Québécoise du cancer**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les conseillers acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire de 20\$ chacun à la Fondation Québécoise du cancer, à l'occasion de la 6<sup>ième</sup> édition du déjeuner aux crêpes des belles-sœurs qui se tiendra le dimanche 12 janvier prochain à la salle communautaire d'Aumond.

Adoptée.

#### **2019-12-R5604 Don discrétionnaire - 2019**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 183.64\$ soit remis au Club des petits déjeuners et un montant de 446.91\$ soit remis à l'Entraide de la Vallée. Ces montants seront pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

#### **2019-12-R5605 Date d'adoption du budget 2020**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget pour l'année 2020 sera adopté le mercredi 19 décembre 2019 à 18 heures.

Adoptée.

**2019-12-R5606 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-11-2019 au montant de	795.35\$
Les dépenses à payer 30-11-2019 au montant	56 901.29\$
Les salaires payés au 30-11-2019 au montant de	9 628.95\$

Adoptée.

**2019-12-R5607 Mise à pied – Inspecteur municipal – période hivernale**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspecteur municipal soit mis à pied pour la période hivernale soit du 5 décembre jusqu'à la période de dégel. Il est aussi résolu que l'inspecteur sera sur appel si la municipalité a besoin de ses services.

Adoptée.

**2019-12-R5608 Demande de verbalisation – Montée Leclair**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 333 899, soit M. Vyncent Ledoux et Madame Julie Leclair ont fait une demande de verbalisation de ce chemin ;

ATTENDU QUE ce chemin servira à une virée pour les autobus, l'ouverture des chemins ainsi que le camion de recyclage et ordures ;

ATTENDU QUE ce chemin a été jugé conforme par l'inspecteur municipal M. Daniel Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de verbaliser ce chemin pour une superficie de 2 342.4 m. Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon et la Directrice générale Mme Mariette Rochon soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

**2019-12-R5609 Demande de remboursement – Aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Jeannot Émond, appuyée par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 44 218.50\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**2019-12-R5610 Adhésion 2020 Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de renouveler son adhésion pour l'année 2020 au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 250\$.

Adoptée.

**2019-12-R5611 La Québécoise de Maniwaki – Demande de don**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire un don de 250\$ à la Québécoise de Maniwaki pour la préparation et la tenue de la Pakwaun qui aura lieu à Maniwaki du 23 au 26 janvier prochain.

Adoptée.

**2019-12-R5612 Programmation travaux TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité d'Egan-Sud approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité d'Egan-Sud atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

Adoptée.

**2019-12-R5613 Demande d'autorisation pour organiser un évènement sur le lac Evans**

ATTENDU QUE M. Gabriel Dault et M. Miguel Branchaud veulent organiser des courses de vtt, motocross et motoneige sur la glace du lac Evans lors de la Pakwaun 2020;

ATTENDU QUE les organisateurs s'occuperont de tous les préparatifs d'avant course;

ATTENDU QU'ils s'engagent à respecter la limite de 18 pouces de glaces minimum afin d'assurer la sécurité de l'évènement, d'effectuer le nettoyage complet du site et de fournir une assurance lors de cette journée autant pour les coureurs et les spectateurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accorde la permission d'organiser cet évènement sur le lac Evans lors de la Pakwaun 2020.

Adoptée.

**2019-12-R5614 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h45.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

